

# Cerises privées

Autor(en): **Thom, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **39 (1975)**

Heft 153-154

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399598>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CERISES PRIVÉES

1. *Cerasa acida rubella* : Basilienses & Alsati plerique *zame kirschen* quasi dicas, domestica aut cicurata *cerasa*, vocant. Lugdunenses *Des griottes*. Montbelgardi *Cerises Privées*. Emmere Tigur. autore Gesnero <sup>1</sup>.

Jean Bauhin, *Historia Plantarum* I, 221 b <sup>2</sup>.

1.1. Il est évident que ces *cerises privées* de Montbéliard sont l'équivalent exact, linguistiquement parlant, des *zame kirschen* bâloises et alsaciennes. L'un des sens les plus courants de *privé*, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle est celui de « domestique », « apprivoisé » (*cicuratus*), par opposition à *sauvage*, de même qu'en allemand *zahn* s'oppose à *wild*. Ce qui est remarquable ici c'est l'application métaphorique (*quasi dicas*) au domaine végétal d'un participe-adjectif qui convient normalement au domaine animal. Toujours comme l'allemand *zahn*, *privé* devient alors l'équivalent de « cultivé », « greffé », ou la traduction de *domesticus*, *hortensis*, *sativus* du latin des botanistes.

Cette extension de sens est parallèle à celle de *domesche* « si fréquemment employé en ancien français pour qualifier les plantes cultivées aussi bien que les animaux domestiques » <sup>3</sup>, ou plutôt à celle de *domesticus* opposé, dès le IV<sup>e</sup> siècle, à *silvestris*, *silvaticus*, *agrestis*, etc. <sup>4</sup>.

2. Toutefois l'emploi « botanique » de *privé* est beaucoup moins courant, et plus récent que celui de *domesche*.

1. Nous avons respecté la ponctuation, assez négligée, de l'*Historia*.

2. Jean Bauhin (1541-1614) a été pendant quarante ans attaché comme médecin au comte de Montbéliard. Son *Historia Plantarum* n'a paru qu'en 1650-1651, en trois volumes, à Yverdon. Cf. notre article « Cent phytonymes montbéliardais et franc-comtois du XVI<sup>e</sup> siècle d'après Jean Bauhin », in *Travaux de Linguistique et de Littérature*, p. p. le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg, XII (1974), p. 117-181.

3. Antoine Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1927, p. 18.

4. *Thesaurus linguae latinae* 5, 1866, l. 57 sqq.

2.1. Pour l'ancien français nous ne l'avons relevé, à la suite de Tobler-Lommatzsch, que dans le « plantaire » du *Rosarius*, recueil composé vers 1330 par un frère prêcheur originaire du Soissonnais<sup>1</sup> : le qualificatif y apparaît plusieurs fois à propos de trois plantes dont les propriétés, conformément à l'esprit de l'ouvrage, symbolisent des vertus similaires dans la Vierge Marie :

Oignon est de double nature :  
Sauvage, privé, mes ma cure  
Ai mise du privé a dire :  
Il est melleur et l'autre pire...<sup>2</sup>

Laitue est double trouvee,  
L'une sauvage, (l')autre privee :  
La sauvage mout est nuisable  
Et la privee pourfitable...<sup>3</sup>

Mourier est double : l'un sauvage...  
Privé est dit l'autre mourier,  
Franc l'apelon ; enfant l'ont chier<sup>4</sup>.

Cet emploi de *privé* semble avoir été favorisé par le genre allégorique de l'ouvrage : c'est le même mot qui est repris chaque fois dans les développements consacrés aux vertus de Marie, mais alors avec le sens, plus habituel, de « amical », « bienveillant », « intime » :

Par laitue j'enten Marie :  
Sauvage de Dieu ne fu mie  
Mes si privee comme mere...<sup>5</sup>

(comme l'oignon) Ele est sauvage as anemis  
Et privee est a ses amis...<sup>6</sup>

(comme le mûrier) Privee donc est & sauvage...<sup>7</sup>

1. La partie réaliste et descriptive de l'ouvrage a été publiée et commentée par G. Raynaud, sous le titre « Poème moralisé sur les propriétés des choses », dans *Romania* 14 (1885), p. 442-484. Sister Mary Alberta Savoie a republié les textes concernant les plantes, en y joignant les développements symboliques, dans *A « Plantaire » in Honor of Blessed Virgin Mary taken from a French Manuscript of the XIV th. Century*, Washington, 1933 ; compte rendu de Arthur Långfors dans *Romania* 63 (1937), p. 539-544. Nous donnons les trois premières citations d'après G. Raynaud, les trois dernières d'après M. A. Savoie.

2. *Romania* 14, p. 469.

3. *Ib.*, p. 473.

4. *Ib.*, p. 475.

5. « *Plantaire* », p. 146 sqq.

6. *Ib.*, p. 122.

7. *Ib.*, p. 185.

2.2. On retrouve cet emploi de *privé* chez les botanistes et les agronomes du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle, assez rarement, et même accidentellement, et toujours en concurrence avec *greffé*, *cultivé*, *de jardin*, *domestique*, qui sont les qualifications normales.

En dehors de *Cerises privées* l'adjectif n'apparaît, semble-t-il, nulle part dans l'abondante nomenclature dialectale des trois in-folio de Jean Bauhin.

Du Pinet, de même, l'emploie une seule fois dans sa petite *Historia Plantarum*, quand il oppose au pavot sauvage, ou coquelicot, le

Papaver hortense, Gallice Pavot blanc seu Pavot privé <sup>1</sup>,

dénomination reprise par Geoffroy Linocier dans son *Histoire des Plantes*, qui est la pure et simple traduction de l'ouvrage de Du Pinet :

Pavot blanc ou pavot privé <sup>2</sup>.

Notons que le même Du Pinet emploie aussi, pour la même idée, le verbe savant *adomestiquer*, relatinisation de l'ancien français *adomeschier*, dans sa traduction de Pline :

Aujourd'hui le serpollet est si commun... qu'il n'est ja besoin de l'adomestiquer par les jardins <sup>3</sup>.

Dans sa traduction de l'*Historia Generalis Plantarum* de Dalechamp, Jean Des Moulins n'emploie lui aussi, sauf erreur, qu'une seule fois *privé* au sens botanique :

Du *Coudrier privé* : Nous avons traité du Coudrier sauvage au livre des Forests, Il reste à parler maintenant du *Privé* <sup>4</sup>.

La synonymie avec *domestique* est absolue puisque au « Livre des Forests » nous trouvons :

Le *Coudrier*, ou *Noisetier* : ...quant au *Noisetier domestique*, nous en parlerons en son lieu <sup>5</sup>,

1. Pinaeus, *Historia Plantarum*, Lyon, 1561, p. 500-501.

2. *Histoire des Plantes*, Paris, 1584, p. 508-509. Cité par Rolland, *Flore populaire* I, 179.

3. Caie Pline Second, *L'histoire du monde*, Lyon, 1562, XX, 22. Cité par le dictionnaire de Huguet I, 74 a d'après les notes lexicographiques de Delboulle.

4. *Histoire générale des plantes* de Dalechamp, traduite par Jean Des Moulins, Lyon, 1615, I, 269.

5. *Ib.* I, 85. Ailleurs Des Moulins emploie *cultivé*, par exemple I, 459 : Dioscoride distingue les Laictues en cultivatees & sauvages. Cf. plus haut la citation du *Rosarius*.

et que les adjectifs *privé* et *domestique* correspondent tous deux à *sativa* de l'original latin de Dalechamp <sup>1</sup>.

Chez Olivier de Serres on trouve concurremment, appliquées au domaine végétal, les deux familles lexicales : d'une part *privé*, *apprivoiser*, *apprivoisement*, d'autre part *domestique*, *domestiquer* :

Entrant donques en matiere noterons ceci du general naturel des arbres, que les sauvages rapportent le fruict tard, & les privez d'autant plustost que plus ils sont francs & mieux cultivez <sup>2</sup>.

... une maniere d'enter dont aucuns se vantent pouvoir non seulement apprivoiser les arbres estrangers, ains de marier ensemble toutes plantes, quoique de contraire et extravagant naturel <sup>3</sup>.

L'on donne à Lucullus l'apprivoisement des Ceriziers en Italie, où il les fit transporter de Pont apres ses victoires contre le roi Mithridates, les nommant Cerasium d'une cité ditte Cerasos, d'où il les tira <sup>4</sup>.

... arbres presque domestiques, tres-capables de recevoir toutes sortes d'affranchissemens <sup>5</sup>.

Nous ajouterons le ris, afin qu'en le domestiquant chez nous, en puissions estre accommodés <sup>6</sup>.

Joignons à ces exemples *amadouer*, synonyme de *adomeschier*, *adomes-tiquer*, *apprivoiser*, impliquant, comme ces trois verbes, une assimilation du végétal à l'animal, que nous avons trouvé dans l'*Agriculture et Maison rustique*, de Charles Estienne et Jean Liebault :

... par l'enter les arbres sauvages sont non seulement amadoués & rendus francs, & ceux qui sont steriles, fertiles... <sup>7</sup>.

2.3. *Privé*, *apprivoisé*, et de même *domestique*, *domestiquer*, ont-ils continué, après Olivier de Serres, à s'appliquer aux espèces végétales aussi normalement qu'aux espèces animales ? Les grands dictionnaires de l'époque classique et postclassique sont muets à ce sujet, et divers sondages opérés dans les manuels d'économie domestique du XVIII<sup>e</sup> siècle ne nous ont pas renseigné davantage. Il n'est pas exclu toutefois qu'on puisse les retrouver,

1. [Jacques Dalechamp], *Historia Generalis Plantarum*, Lyon, 1586-87, I, 319 (*Corylus sativa*) et I, 100 (*De nucce Pontica sativa*).

2. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, éd. de 1651, p. 560 (Livre VI, ch. XVI).

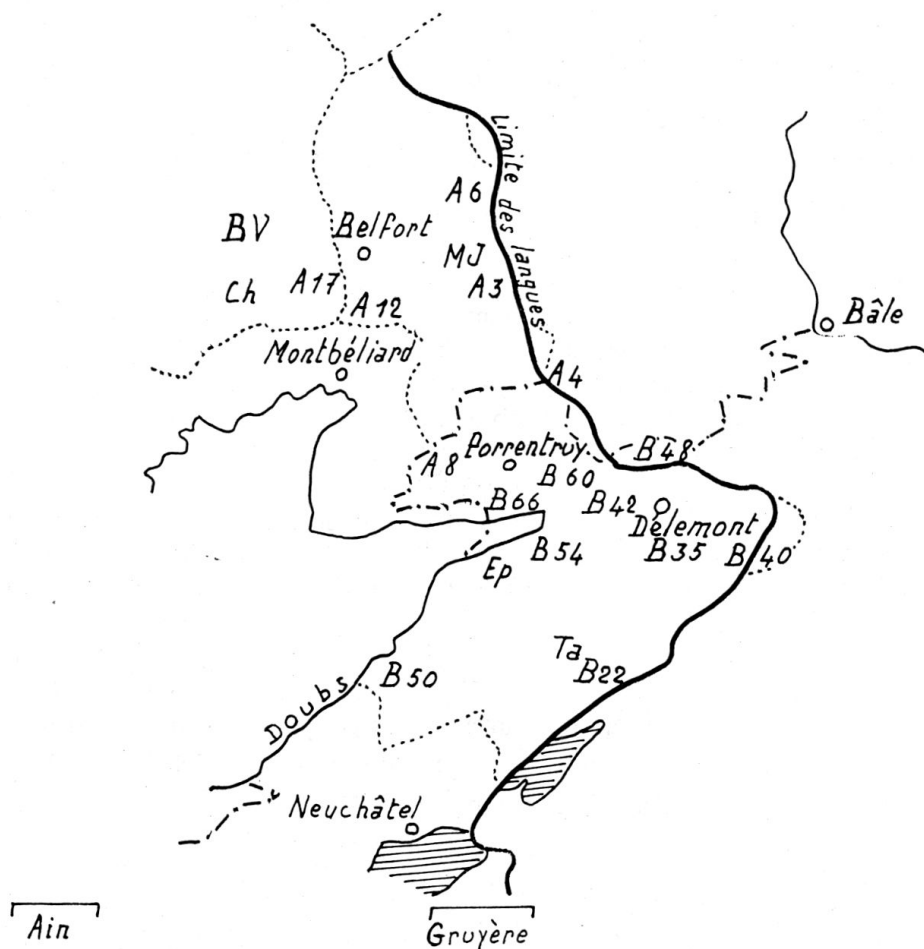
3. *Ib.*, p. 598 (6, 24), signalé par le *Dictionnaire Général*. Emploi non relevé par *FEW* 25, 51-52 \*APPRIVATIARE.

4. *Ib.*, p. 606 (6, 26). Non relevé par *FEW*.

5. *Ib.*, p. 561 (6, 16).

6. *Théâtre d'agriculture*, éd. de 1605, p. 119, cité par Littré.

7. Édition de Lyon, 1583, p. 193 b.



CARTE I.

Points du GPSR :

B 22 Plagne  
 B 35 Courrendlin  
 B 40 Vermes  
 B 42 Develier  
 B 48 Mettemberg  
 B 50 Les Bois  
 B 54 Epauvillers  
 B 60 Charmoille  
 B 66 Ocourt

Points de l'ALFC :

A 3 Romagny  
 A 4 Réchesy  
 A 6 Vauthiermont  
 A 8 Bure  
 A 12 Châtenois  
 A 17 Chagey

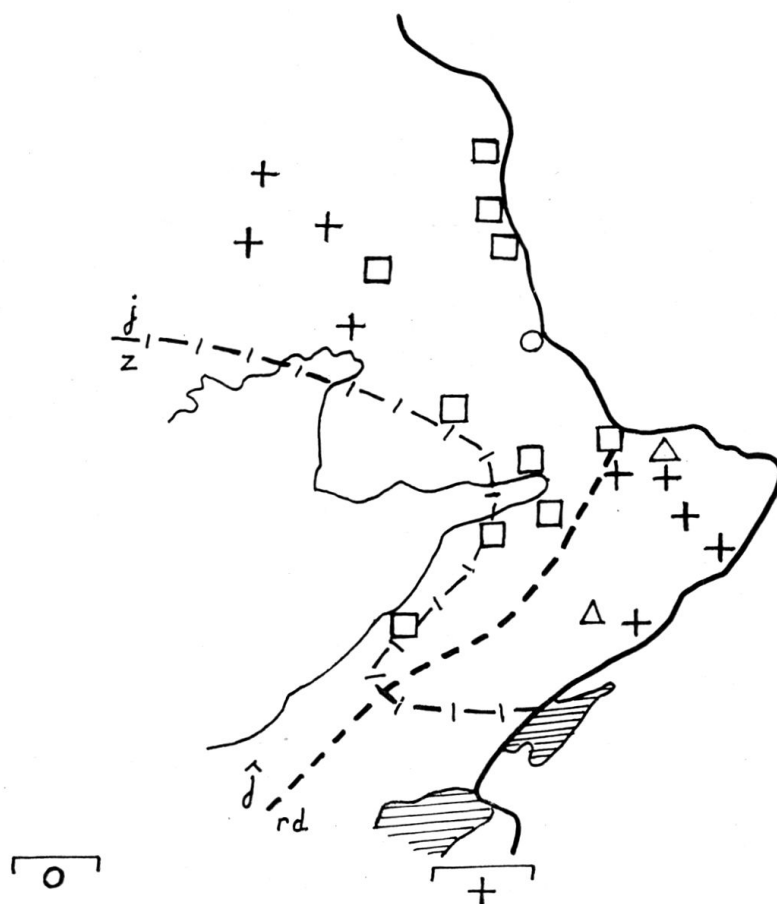
Autres points :

BV Belverne  
 Ch Chagey  
 Ep Epiquerez  
 MJ Montreux-Jeune  
 Ta Tavannes

--- Frontière franco-suisse.

..... Limite de département ou de canton.

sous la plume de tel ou tel auteur, sous forme de métaphores individuelles, avec l'image zoomorphique, ou anthropomorphique, renouvelée et vivante.



CARTE 2.

- + -è, -a
- O -èj
- -èj
- △ -èrd
- |—|—| Traitement de -z-
- Traitement de -RD-

Même pour les attestations du XVI<sup>e</sup> siècle il est difficile d'apprécier le niveau stylistique exact de ces emplois. D'une part ils apparaissent très sporadiquement et comme exceptionnellement, on l'a vu, dans la nomenclature botanique, d'autre part leur présence chez Olivier de Serres semble

relever d'une prédilection personnelle pour l'expression imagée, notamment pour les métaphores tirées du domaine de la vie humaine ou animale (cf. dans les phrases citées : *arbres étrangers*, *marier*, *affranchissement*). Pour ces deux raisons on peut penser que ces façons de parler n'ont pas réussi à « s'appriivoiser » dans la langue technique de l'agriculture, comme cela s'est produit pour des métaphores analogues : plantes *naturalisées* facilement (Littré), safran *bâtard*, œillet *métis* (Robert), etc. <sup>1</sup>.

3. En fait *privé* au sens de « cultivé » et spécialement de « greffé » ne s'est développé et n'a survécu que régionalement : dans les parlers comtois du pays de Montbéliard, du Territoire de Belfort et du Jura dit bernois jusqu'au referendum de 1974, ainsi que, isolément, dans la région (franco-provençale) de Gruyères. Historiquement, il y a donc continuité certaine entre les *cerises privées* montbéliardaises du xvi<sup>e</sup> siècle et les types offerts actuellement par les patois et les français locaux du pays. Peut-être faut-il voir aussi un régionalisme comtois dans le *pavot privé* de Du Pinet, dont Baume-les-Dames et Besançon se disputent l'honneur de l'avoir vu naître. Mais cela n'est pas possible pour le *coudrier privé* de l'Auvergnat Des Moulins, ni pour les *arbres privés* d'Olivier de Serres <sup>2</sup>.

Les jeux de l'évolution sémantique d'une part, de la dérivation suffixale d'autre part, qui ont affecté *privé* (et *appriivoiser*) dans les régions délimitées plus haut sont assez complexes pour mériter un examen spécial. Pour la clarté de l'exposé, après une présentation du matériel complet dont nous disposons, selon un classement sémantique et géographique <sup>3</sup>, nous analyserons successivement les changements de sens et les changements de formes, sans toutefois jamais oublier la nécessaire implication réciproque des deux domaines.

3.1. Relevons d'abord que dans ces régions, et particulièrement en Suisse, l'adjectif, ou ses dérivés, peut, comme dans l'ancienne langue, se rapporter aux animaux, soit au sens d'« apprivoisé » s'il s'agit d'ani-

1. On trouvera un grand nombre de métaphores pittoresques rassemblées par F. Brunot au chapitre intitulé « La valeur expressive du lexique agricole », dans *l'Histoire de la langue française*, tome VI (xviii<sup>e</sup> siècle), p. 202-205. Le vocabulaire de l'arboriculture y apparaît particulièrement riche en la matière, mais Brunot n'a voulu donner que « quelques exemples », et le champ onomasiologique de « greffé, cultivé » ne figure pas dans ces exemples.

2. Nous ignorons s'il existe des attestations anciennes en Suisse.

3. Un tel classement implique que les mots polysémiques reviennent deux ou plusieurs fois dans l'énumération.



maux dont l'espèce vit normalement à l'état sauvage, soit au sens de « domestique »<sup>1</sup> :

a) (Canton de Fribourg)

Gruyères *provâ*, f. -*â*yè « apprivoisé » GPSR inédit<sup>2</sup>.

b) (Jura bernois)

Plagne *prârvè* « apprivoisé » id.

Tavannes *prâvè*, f. -*èrd* « apprivoisé, familier » id.

Mettemberg *prârvè* « apprivoisé » id.

Les Bois *prâvè*, f. -*èj* « apprivoisé » id.

Épiqueurez *prâvè* ou *prâvèj* (m.), f. *prâvèj* « apprivoisé, domestique » :  
*èn pér dè kolû prâvèj* ou *prâvè* « une paire de pigeons domestiques » id.

Ocourt *prâvè* : *kolõ prâvè* « pigeon privé » (sic) GPSR 4, 160 b.

Franches-Montagnes *bèt prâvèj* « bêtes domestiques » FEW 9, 397 b<sup>3</sup>.

Ajoie *prâvè* « apprivoisé, domestique » : *dé kolõ prâvè* « des pigeons domestiques », *în élurâ prâvè* « un écureuil apprivoisé » Vatrè<sup>4</sup>.

c) (Territoire de Belfort)

Châtenois *prâvè* « apprivoisé sens passif » (sic) Vautherin<sup>5</sup>.

d) (Pays de Montbéliard)

Pas d'exemples.

1. La langue classique refusait cette synonymie : « Les animaux apprivoisés le sont par l'art et l'industrie des hommes. Les animaux privés le sont naturellement. Le chien, le cheval, etc. sont des animaux privés. L'ours, le lion, etc. sont quelquefois apprivoisés ». *Dictionnaire* de Trévoux, éd. de 1771, I, 438 a (distinction empruntée à l'abbé Girard).

2. Cette indication renvoie aux documents inédits du *Glossaire des patois de la Suisse romande* qui nous ont été aimablement communiqués par MM. Marzys et Gassmann, rédacteurs au GPSR.

3. Il faut, en effet, lire *prâvèdž* et non *prêvèdž* (correction qui nous est confirmée par M. Gassmann), à moins qu'on n'ait affaire au même vocalisme que dans Montbéliard « *prévai* ». Le district des Franches-Montagnes s'étend du nord au sud le long de la frontière française entre Epiqueurez et les Bois.

4. Simon Vatrè, *Glossaire des patois de l'Ajoie et des régions avoisinantes*, Porrentruy, 1947. L'Ajoie est la région de Porrentruy.

5. Auguste Vautherin, *Glossaire du patois de Châtenois avec vocables des autres localités du Territoire de Belfort et des environs*, Belfort, 1896. Voici l'article complet, qui n'est pas dépourvu d'ambiguïté, de Vautherin :

« PREVAÏ, [Privé\*, cultivé (c.-à-d. non sauvage) apprivoisé sens passif ; *aipre-vaijê*, apprivoisé sens actif.

*Prevai*, au fém. *prevoidje*, Le vrai cerisier aigre de Cérasonte ».

Nous comprenons *apprivoisé sens passif* comme « domestique ».

On retrouve même, dans le seul Jura bernois, une survivance du sens classique de *privé* appliqué aux personnes :

Les Bois *prävè*, -*èj* « à l'aise, familier » *GPSR* inédit.

Ajoie *prävèju*, -*uz* « sans gêne » Vatré.

A moins qu'il ne s'agisse ici d'un transfert secondaire du domaine animal au domaine humain.

3.2. La métaphore « botanique » ou « agricole » de *privé* qualifiant des plantes autres que la cerise se rencontre dans les mêmes régions :

a) (Canton de Fribourg)

Gruyères *provâ*, f. -*âyè* « enté (fruit), non sauvage » *GPSR* inédit.

b) (Jura bernois)

Develier *pàrvè* « cultivé » id.

Les Bois *neusiate prevâidge* « oseille cultivée, domestique, gentille, de courtil » id.

Epiquerez *prävè* ou *prävèj* « cultivé, de l'oseille » id.

c) (Territoire de Belfort)

Châtenois *prävè* « cultivé (c.-à-d. non sauvage) » Vautherin.

d) (Pays de Montbéliard)

Pas d'exemples.

3.3. Mais c'est surtout à la cerise et au cerisier que s'applique notre adjectif, dans le même domaine géographique. C'est même le seul emploi que nous ayons relevé pour le pays de Montbéliard. On a affaire tantôt à un syntagme du type *cerise privée*, *cerisier privé*, tantôt à une forme substantivée de l'adjectif, soit au masculin, soit au féminin.

3.3.1. Syntagme *cerise privée*.

a) (Canton de Fribourg)

Attalens *èàrij provèyè* s. f. « cerise greffée » *GPSR* 3, 212 a.

La Roche *grètè provâyè* « cerises greffées » *GPSR* inédit.

b) (Jura bernois)

Epiquerez, Ocourt *sliej prävèj* « cerise aigre » *GPSR* 3, 211 b.

c) (Territoire de Belfort)

Pas d'exemples.

## d) (Pays de Montbéliard)

ē sléziē prévè « un cerisier (à fruit) acide » Contejean <sup>1</sup>.

Chagey ē slèjī prāvè « id. » ALFC <sup>2</sup>.

Belverne èn slèj prāvā « une cerise aigre » enquête personnelle, ē slèjiē prāvū « un cerisier à fruit aigre » id.

Champey èn slèj prāvā « une cerise précoce (de Montmorency) » id.

ē slèjī prāvā « un cerisier précoce », français local *des cerises* « *privées* » id.

## 3.3.2. Substantif masculin.

## a) Canton de Fribourg)

Pas d'exemples.

## b) (Jura bernois)

Plagne *phàrvè* s. m. « griotte », *phàrvasé* s. m. « griottier » GPSR inéd.

Develier *phàrvé* s. m. « griotte » id.

Courrendlin *phàrvè* genre incertain « griotte » id.

## c) (Territoire de Belfort)

Pas d'exemples.

## d) (Pays de Montbéliard)

Pas d'exemples.

## 3.3.3. Substantif féminin.

## a) (Canton de Fribourg)

Riaz (Gruyère) *lé provāye* s. f. p. « les griottes » GPSR inédit.

## b) (Jura bernois)

Délémont *phàrvè* s. f. « griotte » FEW 9, 397 b <sup>3</sup>.

Vermes *phàrvā* s. f. « cerise aigre, griotte » GPSR inédit.

Mettemberg *phàrvèrd* s. f. « id. » id.

1. Charles Contejan, *Glossaire du patois de Montbéliard*, Montbéliard, 1876.

2. Colette Dondaine, *Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté*. Il s'agit d'un matériel, destiné au tome II, que M<sup>me</sup> Dondaine a bien voulu nous communiquer. Le domaine de l'ALFC comporte quatre points dans le Jura bernois.

3. Cette forme ne figure pas dans les matériaux inédits du GPSR : « Il est probable que cette forme soit en fait une forme de B 42 (Develier) ; néanmoins nous ne pouvons pas vous l'assurer » (H. Gassmann). Cf. *supra* Develier *phàrvé* s. m. (suffixe -ELLU).

Epauvillers, Charmoille *prævèj* s. f. « id. » id.

Bure *dé prævèj* « des cerises aigres » ALFC.

Ajoie *prævèj* « merise, griotte », *prævèjî* « merisier, griottier » Vatré.

c) (Territoire de Belfort et Haut-Rhin)

Réchésy *dé prævèj* s. f. p. « des cerises aigres » ALFC.

Romagny, Vauthiermont *dé prævèj* « id. » id.

Montreux-Jeune *èn prævèj* « une cerise aigre », *ē prævèjî* « un cerisier à fruit aigre » enquête personnelle.

Châtenois *prævè*, au fém. *prævèj* « le vrai cerisier aigre de Cérasonte » (sic) Vautherin.

d) (Pays de Montbéliard)

Pas d'exemples <sup>1</sup>.

3.4. L'association étroite et exclusive de *privé* avec *cerise* et *cerisier* pour désigner les variétés aigres a enfin provoqué, dans le Jura bernois et au pays de Montbéliard, un transfert de sens remarquable :

Ajoie *prævè*, f. *-èj* « aigre » Vatré <sup>2</sup>.

Montbéliard *prévè* « aigre, acide » Contejean <sup>3</sup>.

4.1. L'évolution sémantique se déroule en trois étapes qu'on peut schématiser ainsi :

<i>privé</i> 1. ( <i>écureuil p.</i> , <i>pigeon p.</i> )	« apprivoisé, domestique »
2. ( <i>oseille p.</i> , <i>fruit p.</i> )	« cultivé, greffé »
3. (spéc. <i>cerisier</i> , <i>cerise p.</i> = <i>cerisier</i> , <i>cerise aigre</i> )	« aigre, acide ».

Tavannes ne connaît apparemment que le sens 1 (zoologique). Le sens 3 n'apparaît qu'en Ajoie et au pays de Montbéliard.

4.2. *Privé* est donc devenu, en Ajoie et au pays de Montbéliard, synonyme de *fier* qui, dans les parlers du Sud-Est, et notamment dans le fran-

1. Peut-on rattacher à cette série, avec un autre suffixe et un sens différent, Plainfaing (Vosges) « *prevotte* » « *sorbus domestica* » Rolland, *Flore* 5, 112, que FEW 17, 179 b dérive de l'ancien haut allemand SPERWA ?

2. Vatré écrit : *prevè*, *èdje* aigre, *prevaie* adj. apprivoisé. Phonétiquement *-è* et *-aie* sont identiques : il semble que Vatré ne sentait plus l'identité des deux mots.

3. Cité parmi les mots à étymologie inconnue dans FEW 21, 83 b, sous « aigre ».

çais populaire de Montbéliard, a pris, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, le sens de « âcre », surtout en parlant d'un fruit qui n'est pas mûr<sup>1</sup>. Synonymie tout à fait paradoxale s'il est vrai, comme le conjecture *FEW* 3, 479 b, que cette acception de *fier* provient directement du sens latin de *ferus* « sauvage », les fruits sauvages se caractérisant par l'âcreté de leur saveur... Dans le cas de *privé*, c'est le fruit cultivé, la griotte, qui se distingue par son acidité des variétés de merises à chair douce et sucrée. Le mécanisme de l'évolution sémantique est identique dans les deux cas et peut se figurer ainsi :

1. *fier* « sauvage » un fruit fier  
est un fruit âpre → *fier* « âpre »
2. *privé* « cultivé » une cerise privée  
est une cerise aigre → *privé* « aigre »

4.3. Il est assez remarquable de constater que le type issu de DOMESTICUS présente un développement de sens tout à fait parallèle. On a vu que dès le latin tardif cet adjectif peut qualifier aussi bien les plantes que les animaux (sens 1 et 2). Or dans plusieurs patois du Nord-Ouest et de l'Est on le trouve appliqué exclusivement à la cerise (sens 3), soit avec sa valeur propre d'adjectif : Bas-Maine *sriz domèe*, *dàmèe* « cerise aigre », soit substantivé : par exemple Rennes *dumèe* « id. », La Baroche *damèe* « cerise rouge aigre », etc. D'après Antoine Thomas l'idée d'aigreur, d'acidité, a été renforcée dans normand *amèe* et *amèg* « depuis qu'ils se sont rapprochés du mot *amer* en perdant leur *d* initial », et il cite également les frères Du Ménil qui remarquent que l'on dit à Caen *amègue* « cerise acide » peut-être parce que le petit-lait s'y prononce *mègue*<sup>2</sup>.

4.4. En Ajoie l'adjectif substantivé *prævèj* et son dérivé *prævèjî* signifient, sans doute selon les villages, tantôt « merise », « merisier », tantôt « griotte », « griottier » : la notion de « cultivé, greffé » peut donc être effacée. Un phénomène semblable s'est produit un peu partout dans la désignation

1. Contejean donne pour *fie*, f. *fiere* exactement la même définition que pour *prévai* : « aigre, acide ». Vatrè définit : « *prèvè*, -*èdje*, aigre (V. *fie*) », et à « *fie* fer ; aigre ; fier » il donne l'exemple suivant : « *les beûtchîns sont* —, les pommes sauvages sont aigres, acides ».

2. A. Thomas, art. cité, p. 18-19. Cf. *FEW* 3, 123 a : Diese Wörter werden wohl ursprünglich die älteren Sorten von gezüchteten Kirschen bezeichnet haben. Cf. aussi Bellefontaine *dômèç* « greffé en parlant du cerisier », alors que dans les villages voisins le mot se dit en parlant d'un animal apprivoisé, in Oscar Bloch, *Lexique français-patois des Vosges méridionales*, p. 6.

des espèces et des variétés différentes de cerisiers : dans de nombreux patois le type *agriota* sert à désigner le merisier et son fruit, dont pourtant la saveur n'est pas toujours aigre <sup>1</sup>; dans le canton de Fribourg le type *cerise* désigne tantôt la « cerise greffée » par opposition à *grêta* « cerise sauvage », tantôt la « merise » par opposition à *grêta* « cerise » <sup>2</sup>. Et même, en Savoie, *grèfni* « greffé » peut se dire de toutes sortes de cerisiers, sauvages ou greffés, et de nombreuses localités n'ont qu'un seul et même nom pour désigner les cerises sauvages et les cerises cultivées <sup>3</sup>.

4.5. Il est probable, comme il ressort de la synonymie de l'*Historia Plantarum* de Jean Bauhin, que l'alémanique est pour quelque chose dans ce transfert de *privé* du monde animal au monde végétal (à moins que l'influence n'ait joué en sens inverse, et que *zahm* « veredelt » ne soit un calque de *privé* « cultivé, greffé » ?). En tout cas, dans la partie haute du canton de Bâle, limitrophe de l'Ajoie, *zam chirsi* désigne effectivement les cerises aigres (griottes) ou bien les fruits des cerisiers greffés par opposition aux cerises sauvages <sup>4</sup>; de même l'alsacien *z<sup>h</sup>m*, s'agissant de plantes, a ce même sens de « greffé, cultivé (veredelt) » dans le Sundgau contigu au Territoire de Belfort : par exemple *z<sup>h</sup>me Kirsche*, *z. Winde*, *z. Obs* <sup>5</sup>.

4.6. Il est permis enfin de se demander si cette affinité particulière et quasi exclusive de la qualification de *privé* pour le cerisier et son fruit ne serait pas liée de quelque manière, et si fortuite soit-elle, à la notion, dont nous avons constaté la présence au moins dans les Franches-Montagnes (*prävè*, *-èj* « à l'aise, familier ») et en Ajoie (*prävèju*, *-uz* « sans gêne »), de *privauté*, et même de *privautés*, au pluriel... En effet dans la symbolique populaire de nos régions le cerisier est souvent en rapport avec une conduite jugée trop libre des filles. Dans les Franches-Montagnes on appelle *schlégie*

1. Rolland, *Flore*, 5, 365, 366. *Merise* lui-même est dérivé de *amer*, comme *griotte* de *aigre*, *FEW* 1, 82-83.

2. *GPSR* 3, 211 b.

3. Constantin et Gave, *Flore populaire de la Savoie*, p. 20-21. Cf. O. de Serres : « Comme il y a plusieurs sortes de Cerises, aussi diversement sont-elles nommées selon le país : non toutesfois sans quelque confusion : car en France on appelle Cerise le fruit qu'en Languedoc on dit Agriote, & la Cerise de telle province est nommée en France Guine., etc. » *Théâtre d'agriculture*, Genève, 1651, p. 606.

4. G. A. Seiler, *Die Basler Mundart*, Basel, 1879, p. 322 a : *Zam Chirsi* sind im ob. Bas. auch saure Kirschen, Weichseln, sonst veredelte Kirschen, im Gegensatz zu den wilden.

5. E. Martin et H. Lienhart, *Wörterbuch der elsässischen Mundarten*, Strasbourg, 1907, 2, 903 b.

*savaidje* ou *schlégie de pâturaidje* « merisier » une femme de mœurs légères <sup>1</sup>, et dans l'antique tradition montbéliardaise des mais, planter un cerisier devant la maison d'une jeune fille, c'était lui faire une sanglante injure <sup>2</sup>, car, nous dit le vénérable pasteur Charles Roy, « le cerisier, sur lequel il est facile de grimper, annonçait des mœurs légères, suspectes, équivoques, une conduite répréhensible et déshonnête ou une fille trop *apprivoisée* » <sup>3</sup>; et, selon Charles Beauquier, « tous les arbres à fruits, et particulièrement le cerisier, sont une grossière injure : ils signifient que la jeune personne est de mœurs faciles, *peu sauvage*, et capable, hors du mariage, de porter des fruits, si elle n'en a déjà eu » <sup>4</sup>.

5. Touchant les formes, très variées, relevées plus haut, les diverses phonétiques locales ne suffisent pas toujours à en rendre un compte exact. Les désinences suffixales notamment posent divers problèmes auxquels il n'est pas toujours aisé d'apporter une solution satisfaisante.

5.1. Les formes du radical n'offrent pas de grandes difficultés ni dans la zone comtoise, où elles sont généralement régulières, ni en Gruyère, où intervient une influence analogique.

5.1.1. Dans les formes comtoises en *præv-*, *præv-* le *i* initial s'est régulièrement affaibli en *e* sourd. Jakob Hallauer <sup>5</sup> a relevé des exemples de ce changement dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour l'Ajoie et les Franches-Montagnes : *reviere* « rivière », *demange* « dimanche », etc. Autres exemples modernes : Montbéliard *lâmès* « limace », *flè* « filer », *bzé* « biseau », etc. <sup>6</sup>. L'*e* caduc

1. GPSR 3, 213 a. Cf. ib. *sléjje di tœmnā* « cerisier communal », « femme de mauvaise vie » à Ocourt, district de Porrentruy, et des variantes formelles (mais de signification identique) en Ajoie, dans les Franches-Montagnes, ainsi que dans les cantons de Vaud et du Valais.

2. Tradition analogue dans les Franches-Montagnes et le Clos du Doubs, où l'on accroche une branche de cerise en guise de mai à la fenêtre d'une fille légère, GPSR 3, 213 b.

3. *Us et coutumes de l'ancien pays de Montbéliard*, Montbéliard, 1886, p. 193. *Apprivoisé* est en italiques dans le texte.

4. *Flore populaire de la Franche-Comté*, Paris, 1910, p. 16. C'est nous qui soulignons. Cf. ib. p. 44. Même idée dans les Vosges : « On dit en effet, d'une dévergondée : « C'est un cerisier ! Tout le monde peut se pendre à ses branches et se régaler à peu de frais ». L. F. Sauvé, *Le folklore des Hautes-Vosges*, Paris, s. d., réimpression Paris 1967, p. 132. Cf. aussi Rolland, *Flore* 5, 345, et P. Sébillot, *Le Folk-lore de France*, Paris, réimpression 1968, 3, 403.

5. *Der Dialekt des Berner Jura im XIV Jahrhundert*, Zurich, 1920, p. 58.

6. Voir une liste d'exemples et le détail de l'évolution dans M. Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard*, Paris, 1901, p. 64.

s'est maintenu dans notre mot en vertu de la loi des trois consonnes, comme par exemple dans ajoutot *crelat* « passoire » (< CRIBRUM + -ITTUM). Les mêmes patois qui ont *prèvè* « domestique » ou « aigre » peuvent avoir aussi *privè* « priver ; privé » (Vatrè) emprunté au français, sans doute avec les sens modernes de « empêcher (quelqu'un) de jouir (d'un bien) », « relatif à un simple particulier ». De même à Champey on ne sent évidemment aucun rapport entre le français *privé* et le français local *prevé* employé uniquement dans l'expression *cerises* « *prevées* ».

5.1.2. Comment expliquer montbéliardais *prévai*, avec vocalisme [e] du radical, qu'on ne trouve que dans le glossaire de Contejean ? Il doit s'agir d'une alternance comparable à celle offerte par *crelat* qui coexiste avec *crélat* dans le glossaire de Vatrè. A Montbéliard en effet le mot apparaît toujours dans les inventaires, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la graphie *creslot* qui indique une prononciation [krelò], même vocalisme que dans *krelè* « cribler », Contejean *crélai*. Dans *crélai*, comme dans *prévai*, malgré la divergence des accents, grave et circonflexe, il faut sans doute entendre un *e* moyen dans la syllabe initiale.

5.1.3. L'interversion des consonnes dans le type jurassien *pèrv-* est un phénomène courant dans les patois de ces régions. Ainsi dans Vatrè *berdoéyie* « bredouiller », *beurcôlaie* « bricoler », *beurgandaïdige* « brigandage »,

5.1.4. Le radical *prov-* qu'on trouve dans la Gruyère, et plus généralement dans les parlers francoprovençaux, doit provenir d'un croisement de PRIVATUS avec PROBATUS dont le sémantisme était assez voisin de « cicur » ou de « mansuetus »<sup>1</sup>. A Blonay on a de même *provâ*<sup>2</sup> « privé, familial » et dans l'Ain *pròvèzé* (f.)<sup>3</sup> « domestique, en parlant d'un animal ». A ces adjectifs répondent, sur tout le territoire du francoprovençal, des verbes de type *\*approvoiser*, *\*approver*, etc., ainsi Blonay *aprovéizi*, Ain *aprovéze*<sup>4</sup>, Gruyère *aproveyi*<sup>5</sup>, etc.

5.2. Si l'on met à part la petite zone de la Gruyère, on constate pour notre mot, adjectif ou substantif, une assez étonnante bigarrure de suf-

1. FEW range Vaudioux *prouvé* « apprivoisé » sous PROBARE 9, 464 a et Sirod *prouver* « apprivoiser » sous PRIVATUS 9, 397 b : les deux villages sont distants de 7 km !

2. Odin, *Patois de Blonay*.

3. A. Duraffour, *Glossaire des patois francoprovençaux (GFPF)* 7502, point A 73.

4. *Ibid.* 420, points A 95, 100.

5. GPSR 1, 530 ; FEW 25, 52 a ; ALF, carte 1439.



fixes bien propre à illustrer les considérations de Kurt Baldinger sur l'homonymie et le polymorphisme de la suffixation dialectale<sup>1</sup>. On peut parler à ce propos, notamment pour le Jura bernois et le Territoire de Belfort, d'un véritable désarroi suffixal, où il nous est bien difficile d'y voir un peu clair.

5.2.1. Les formes de la Gruyère et du pays de Montbéliard ne font pas difficulté. Il s'agit de participes passés employés comme adjectifs, ou substantivés avec ellipse de *cerise* : canton de Fribourg *provã*, f. *-ãÿé*, *eãrij provëÿe*, *lé provãÿé* ; pays de Montbéliard *ẽ sléziã prãvè*, *èn slèj prãvã*, etc.

5.2.2. Dans le district de Délémont on trouve également le suffixe de participe au féminin dans les formes substantivées *pãrvè* « griotte » et spécialement Vermes *pãrvã*, où la désinence nasalisée est le produit régulier de -ATA dans la région<sup>2</sup>.

5.2.3. Dans le district de Délémont également, à Develier, il semble, d'après nos documents, que coexistent un adjectif *pãrvè* « apprivoisé ; cultivé », qui peut être le reflet d'un participe en -ATU, -ATA, et un substantif pourvu du suffixe diminutif -ELLU : *pãrvé* « griotte », de formation analogue, donc, à celle de *bigarreau*, *pruneau*, etc.<sup>3</sup>. A Plagne *pãrvè* s. m. et à Courrendlin *pãrvè* s. m. ou s. f. ? s'expliquent peut-être de la même manière<sup>4</sup> ; en tout cas on ne voit guère quel substantif masculin sous-entendu pourrait être à l'origine d'une dérivation impropre.

5.2.4. A Plagne, à côté de l'adjectif *pãrvè* (<-ATU, -ATA)<sup>5</sup> « apprivoisé » et du substantif masculin *pãrvè* (<-ELLU ?) « griotte », le dérivé *pãrvasé* s. m. « griottier » pourrait avoir été formé à partir d'un \**pãrvas* s. f. « griotte » aujourd'hui disparu, de même formation que Valais *botsas(é)*<sup>6</sup> « pomme

1. « Quelques problèmes de la suffixation dialectale », in *Les Dialectes de France au moyen âge et aujourd'hui*, actes du colloque de Strasbourg p. p. G. Straka, Paris, 1972, p. 85-169, notamment p. 100-112.

2. Voir par exemple *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, col. 16, n° 59 (Vermes) *rõzã* « rosée », et en dernier lieu Michel Burger, « A propos de la limite nord du francoprovençal », in *Actes du Colloque de dialectologie francoprovençale*, p. p. Z. Marzys, Neuchâtel-Genève, 1971, p. 65-69 et 76, et le compte rendu de Gaston Tuillon in *Revue de Linguistique romane* 35 (1971), p. 401.

3. *Tableaux phonétiques*, col. 304, 307, n° 60 (Develier) *éãtã* « chantée » ; col. 126, n° 60 *kutè* « couteau ».

4. *Ibid.* col. 126, n° 56 (Plagne) *kute*.

5. *Ibid.* col. 304, n° 56 *éãtè* « chanté », col. 307 *éãtè* « chantée ».

6. *GPSR* 2, 555 b. Cf. *FEW* 15/2, 194 b Dauph. *bouchais*, *-aissi* « sauvage, bâtard (fruit, arbre) ».

sauvage », occitan *poum bouscas* <sup>1</sup> « pomme des bois », etc. (suffixe -ACEU) qui appartiennent au même champ dérivationnel de « sauvage/domestique ». Il y aurait alors entre *phèrvè* et *phèrvasé* un rapport comparable à celui qui existe en français entre *coing* et *cognassier* (dérivé de l'ancien français *cognasse*) <sup>2</sup>.

5.2.5. A Châtenois, en Ajoie et en Franches-Montagnes on a un masculin en -è (ou -è) et un féminin en -èj (ou -èj). A Romagny, Vauthiermont, Montreux-Jeune (Haut-Rhin), à Ocourt, Charmoille, Bure, Epauvillers (Jura bernois) on a seulement les formes féminines (adjectif ou adjectif substantivé) en -èj (ou -èj). Phonétiquement il pourrait s'agir du suffixe -ard, -arde, qui devient régulièrement dans ces régions -è (-è) et -èj (-èj). De fait, à l'est de l'isoglosse séparant les deux aboutissements de -RT-, -RD- on trouve Tavannes *phèrvè*, f. -èrd et Mettemberg *phèrvèrd* s. f. <sup>3</sup>.

5.2.6. Nous ne pensons pas toutefois qu'il faille poser à l'origine un type \**privard*, -arde. D'abord la valeur généralement péjorative du suffixe expliquerait mal sa présence ici <sup>4</sup>. Ensuite nous ne trouvons ni dans Vauthiermont pour Châtenois ni dans Vatrè pour l'Ajoie aucun autre exemple d'adjectif présentant la flexion masculin -è, féminin -èj <sup>5</sup>. D'une façon générale la rencontre homonymique avec -èj <sup>6</sup> résultant de -ATICU, -ATICA introduit dans tous les parlers où -RD- > -j- le désarroi et la confusion. Par

1. Mistral, *Trésor du Félibrige* I, 346 a.

2. *Tableaux phonétiques*, col. 41, n° 56 yas « glace » et col. 56 sôté « sentier ». Dans cette hypothèse le dérivé en -ARIU serait analogique, ou récent, car, précédé de palatale, ce suffixe donne régulièrement -i<sub>2</sub> à Plagne : *ibid.* col. 148 larj<sub>2</sub> « léger ».

3. Sur cette isoglosse cf. le *Bulletin du GPSR*, 3<sup>e</sup> année, n° 2 et 3 (1904), p. 17-18, ainsi que W. M. Jeker, *Lautlehre des Dialekte der Ajoie (Berner Jura)*, Aarau, 1938, p. 53-55, et C. Dondaine, *Les parlers comtois d'oïl*, Paris, 1972, p. 126-134. Sur l'explication phonétique du changement RT, RD > é, j, M. Grammont, *opus cit.*, p. 14. Sur l'aboutissement de -ART, -ARD à -è en Ajoie, cf. Jeker *opus cit.* p. 33 : *bwènè* « pelle à feu » (« Bernard »), *lè* « lard ».

4. A moins de supposer un alignement sur un mot du même champ lexical comme *bâtard*, qui s'oppose à *domestique*, etc. dans les parlers occitans ; mais ce n'est pas le cas en franc-comtois.

5. Précisons qu'il ne s'agit pas de dépouillements exhaustifs. D'une façon générale, en Ajoie, aux adjectifs français en -ard, -arde correspondent des adjectifs en -â, -âd (suffixe germanique -ALD) comme *brâyâ*, -âd « braillard », *kriyâ*, -âd « criard », *éyâ*, -âd « chieur », etc. (Vatrè).

6. En fait il s'agit plutôt de paronymie (-èj = arde ; -èj = -age), mais cette opposition quantitative n'est pas toujours pertinente.

exemple à Bournois<sup>1</sup> règne un polymorphisme généralisé : d'un côté *bâtâ*, f. -âj « bâtard », *kânâ*, f. -âj « sournois », *dréyâ*, -âj « guenilleux », *brâyâ*, -âj « braillard », etc., de l'autre *brâyâr*, f. -èrd, *eyâr*, -èrd, et même *kriâr*, -âj. A Clairegoutte<sup>2</sup> on ne sait quel féminin donner à un mot comme *bètèyâ* « batailleur » ; pour *êyâ* on a *êyòl* ; « gueulard » est emprunté au français pour le féminin : *qôlâ*, -ârd. Même anarchie à Châtenois. Nous serions donc tenté de voir dans les formes orientales, non palatalisées, en -èrd un emprunt fait à l'Ajoie du suffixe ambigu -èj adapté à la phonétique locale.

5.2.7. Avant de proposer une autre explication de ces formes en -èj, il convient de rappeler qu'à Epiquerez *prâvèj* est possible également au masculin : *kolân* {*prâvèj* (ou *prâvè*) « pigeon domestique ». Il semble bien qu'ici, et sûrement ailleurs dans le Jura bernois, l'attraction de *sauvage* ait joué, les *bét prâvèj* s'opposant à la perfection aux *bét sòvèj*. Il est probable aussi que dans le Territoire de Belfort les formes substantivées féminines en -èj, en l'absence (sauf à Châtenois) de correspondants masculins, sont senties, ou plutôt étaient senties, par les locuteurs comme répondant non pas au français -arde, mais plutôt au français -age (quelle que soit bien entendu l'origine du g : *sauvage*, *rage*, *image*, etc.)<sup>3</sup>.

5.2.8. Il n'en reste pas moins que l'opposition en plus d'un endroit d'un masculin -è au féminin -èj interdit de poser -ATICU, -ATICA comme étymon de notre suffixe. La fiche consacrée à Epiquerez que nous venons de citer contient cette remarque (de Jules Surdez ?) : « *prêvè* était sans doute jadis le masculin et *prêvèdj* le féminin », qui traduit assez bien l'incertitude des patoisants quant à ce point de morphologie. La rédaction de Vautherin pour Châtenois est pareillement embarrassée, cf. note 5 p. 63.

5.3. Si donc il existe, à l'origine, une opposition formelle masculin-féminin et que, d'autre part, on écarte une étymologie par le suffixe -ard(e), il faut chercher autre chose. Nous proposons, sous toutes réserves, vu le

1. Charles Roussey, *Glossaire du parler de Bournois*, Paris, 1894, *passim*.

2. Enquête personnelle.

3. Le mfr. *privage* « apprivoisé » qu'on ne trouve que dans le *Livre du chevalier de la Tour* (Anjou, XIV<sup>e</sup> siècle) : *espervier privage*, var. *e. ramage*, *e. sauvage*, est certainement modelé sur *sauvage*. Nous pensons qu'il s'agit d'une création indépendante du mot qui nous occupe, bien que FEW 9, 397 a l'ait rangé à côté de Fr.-Montagnes *bét prâvèj*. A la note 10, p. 398 b, relative à Délémont *pârvè* « griotte », il faut sans doute lire : S. die gleiche Bed. geographisch anschliessend unter den Ablt. auf -ATICU, et non -ATA, puisqu'il ne peut s'agir que de Aj. *prevaîdge* « griotte », *prevaîdgie* « griottier », 397 a.

caractère fragmentaire de nos preuves, une hypothèse dont nous laissons l'appréciation aux spécialistes.

5.3.1. 1°. A Réchésy, Colette Dondaine a relevé non pas *dé pràvèj*, comme ailleurs dans le Territoire, mais *dé pràvèj*, sans affriquée. 2° Dans l'Ain Duraffour a relevé à Loyettes *pràvé*, *-vèzi* « domestique, en parlant d'un animal » et à Saint-André-Vieux-Jonc *provèzé* (f) « même sens », que nous avons déjà cités. Toutes ces formes ne peuvent guère remonter qu'à \*PRIVATIUS, -IA (influencé le cas échéant par PROBATUS dans les formes francoprovençales). Et de fait, en tête de la fiche manuscrite du *GPFP* que nous avons pu consulter grâce à l'obligeance de Laurette Malapert et du très regretté Mgr Gardette, à la mémoire de qui nous offrons cette étude, Duraffour avait inscrit, évidemment en guise d'étymon, \*PRIVATIUS.

5.3.2. Or l'existence d'un \*PRIVATIA est postulée également, depuis Gaston Paris, par l'afr. *privaise* « latrines ». G. Paris voyait en 1889 dans ce \*PRIVATIA un substantif dérivé abstrait de PRIVATUS, formé sur le modèle de MINUTIA et comparable à \*CRASSIA, \*SPISSIA, \*GROSSIA, \*STRIC-TIA, étymons de *graisse*, *espoisse*, *groisse*, *estrece*<sup>1</sup>. Toutefois en 1902, revenant incidemment sur la question, il remarque : « Tous ces mots en -IA ont le sens d'abstrait; *privaise* ferait exception s'il répondait à PRIVATIA; mais c'est PRIVITIA qu'il faut y reconnaître<sup>2</sup>. » Effectivement il n'y a rien d'abstrait dans la signification de *privaise*! Mais l'existence d'un adjectif \*PRIVATIUS postulée par les mots patois que nous avons cités permet, croyons-nous, d'expliquer *privaise* de façon plus satisfaisante comme un adjectif substantivé féminin, à partir du syntagme \**chambre privaise*, ou CAMERA \*PRIVATIA, tout comme l'afr. *privée* s. f. « latrines » s'explique par CAMERA PRIVATA<sup>3</sup>.

5.3.3. Voici donc comment une base \*PRIVATIUS pourrait à nos yeux rendre compte de la diversité des suffixes étudiés. Au masculin -ATIUS donne, dans tout notre petit domaine (Jura bernois, Territoire de Belfort, pays de Montbéliard), le même résultat que -ATU, c'est-à-dire généralement -è, -ê (-â et -a en Haute-Saône)<sup>4</sup>. Au féminin, en dehors d'une zone marginale

1. *Romania* 18 (1889), p. 550-551.

2. *Ibid.* 31 (1902), p. 634.

3. *FEW* 9, 398 a. Les étymologistes n'ont pas tenu compte, semble-t-il, de cette rectification de G. Paris : *REW* 6760 \*PRIVATIA « Heimlichkeit », *FEW* 9, 396 b id., etc.

4. Pour le Jura bernois, voir Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze*

(district de la Neuveville, sud du district de Courtelary, ouest des Franches-Montagnes), où le résultat normal de -ATIA est -èz, le Jura bernois dans son ensemble, et le Territoire de Belfort dans sa totalité connaissent le passage du -z- intervocalique à -j-<sup>1</sup>, ce qui expliquerait Réchésy *prèvèj*<sup>2</sup> < \*PRIVATIA, comme Ajoie *màvèj* « mauvaise » (Vatré) < \*MALIFATIA. Quant aux formes en -èj qui sont la grande majorité, nous y verrions, dans cette perspective, un hyperdialectalisme, dont plusieurs mots de désinence analogue offrent l'exemple : Ajoie *moèèj*, -ī « mortaise, -er », *dàlèj* à côté de *dàlèj* « porte d'enclos du jardin » (Vatré), Châtenois *moùetchaidje* « mortaise ». Cet emploi « hypercorrect » de l'affriquée pour la constrictive simple (j pour j, ê pour e) se rencontre un peu partout dans les parlers qui n'ont pas connu la réduction des affriquées romanes : Ajoie *foidgenaie* à côté de *foèjenaie* « foisonner », *prédjie* à côté de *préjie* « estimer », Clairegoutte *ècèná* « pencher » (< CLINARE) au lieu de \**eyàna* attendu, Damprichard *èòtrā* « siffler », *èòtrò* « sifflet », au lieu de e- attendu (FEW 3, 613 a) etc.<sup>3</sup>. Dans le cas de *mortaise*, *delaise*<sup>4</sup> et, croyons-nous, de \**prevaie*, a joué conjointement l'attraction paronymique du suffixe ambigu -èj (= fr. -age ou fr. -arde). Comme nous l'avons vu, les formes orientales en -èrd seraient

*in der Schweiz, I Teil : Die Sprachgrenze im Jura*, Bâle et Genève, 1891, Tableau I : PACE et CANTATU ; *Tableaux phonétiques*, col. 1 « il fait » et col. 304 « chanté » ; M. Burger, *art. cit.*, p. 58, carte 18 : résultat de A accentué libre. Pour la partie française, Colette Dondaine, *Parlers*, p. 228, carte 26 : A accentué libre, et p. 250 : « Pour FACIT, le traitement [au point de vue géographique] de A + palatale n'est guère différent de celui de A accentué libre (voir carte 26) ».

1. C. Dondaine, *opus cit.*, p. 122-124. La carte 6 n'est pas exacte pour la Suisse. Cf. *Tabl. phonét.*, col. 245 « poison » et 311 « se taire » (QU(I)ETARE), Zimmerli, *Tableaux XV RATIONE et XVI CERASEA*, etc., Jeker, p. 53, etc.

2. A Réchésy -ATICU donne -èj comme partout dans le Territoire de Belfort : *lo vlèj ALFC* carte 237 ; et d'autre part fr. -arde = -èj : *slèj* « salade » (\**salarde*), communication de M<sup>me</sup> Dondaine.

3. Cf. des exemples d'un jeu semblable entre e et ê dans Fritz Heussler, *Hyperkorrekte Sprachformen in den Mundarten der französischen Schweiz*, Winterthur, 1939, p. 63-65. A Brotte-lez-Luxeuil, qui a simplifié les affriquées romanes (*vilèj* « village »), *punāj* « punaise » s'explique par une substitution de suffixe, ou plutôt une fausse suffixation en -arde, cf. *ibid.* *gāj* « garde » ; de même aux points 45 et 46 (Hte-Saône) de l'ALF. Même explication pour Plancher *fona j* « fournaise ». Cf. afr. *niard* « niais » et l'explication de FEW 7, 114 a : Es handelt sich um dem Suff. -ard, das in den Ma. meist sein -r verloren hat.

4. D'après GPSR 5, 259 b *dolèj*, *dàlèj*, qui se rencontre sporadiquement dans le Jura bernois, doit sa terminaison sans doute à l'influence de *èj* « barrière ».

Un curieux exemple de l'attraction exercée par -age (mais ici il s'agit d'un changement de genre) est « la formation *vivèj* (« haie vive ») devenue mot masculin par assimilation aux nombreux substantifs en -age ». *Ibid.* 1, 136 b.

alors le résultat d'un emprunt accompagné d'adaptation morpho-phonétique (ou de fausse régression). Pour le village des Bois qui, bien que situé à l'extérieur de la zone où  $-z- > -j-$ , a néanmoins la forme féminine *prævèj*, le changement de suffixe aura pu se produire sous l'influence des parlers voisins d'au-delà de l'isoglosse.

5.3.4. On constate entre les adjectifs et substantifs issus de PRIVATUS ou de \*PRIVATIUS d'une part et les formes dialectales du verbe *apprivoiser* d'autre part une solidarité qui corrobore notre hypothèse. A Plagne, en effet, où *pærvè* n'a pas de féminin en *-èj*, on a *apærvèjiè*, mais à Charmoille *prævèj* va de pair avec *èprævèjiè*<sup>1</sup>. De même Vatrè cite côte à côte pour l'Ajoie, sans localisation plus précise, d'une part *aipprevaîdjie* et *aipprevaîdjou* « apprivoiseur », d'autre part *aipprevéjie* et *aipprevéjou*, sans affriquée. Quant aux Bois, où *prævèj* ne semble pas autochtone, comme nous l'avons vu, on a, régulièrement, *èprævèziè*. Enfin le type ancien français *apriver*, assez répandu dans la Galloromania, coexiste avec *èprævèjiè* à Charmoille sous la forme *èprævè*, et semble prédominer dans la zone à suffixe *-arde* du district de Délémont : Develier *èpærvè* à côté de l'adjectif *pærvè* et du substantif *pærvé*, Mettemberg *èpærvè* à côté de *pærvèrd*. On ne signale pas de formation de type phonétique \**apprivarder*.

5.3.5. Cette interdépendance de l'adjectif et du verbe doit être un fait très général<sup>2</sup> et nous semble de nature à confirmer l'étymologie de *apprivoiser* à partir d'un \*APPRIVATIARE<sup>3</sup> étroitement lié, dès l'origine, à \*PRIVATIUS, -IA<sup>4</sup>. Dans les parlers du Sud-Est qui nous occupent, et spécialement dans le Jura bernois, cette parenté formelle, doublée de la persistance du lien sémantique (*bét prævèj*, etc.) aura donc subsisté jusqu'à nos jours, soit que le *ai* du type \**apprivoiser* provienne de l'analogie de l'adjectif \**prevais*, -e, soit qu'il résulte régulièrement d'une évolution de A contre-

1. GPSR I, 530 b.

2. Cf. les formes francoprovençales du type *aprov-* en face des adjectifs en *prov-*, et même, en Gruyère, la substitution de suffixe dans *aprovèyi*, amenée, ou favorisée, par le féminin *provèyé*.

3. C'est l'étymologie adoptée par le récent article (\*APPRIVATIARE) de FEW 25, 51 b, contrairement à la dernière édition du Bloch-Wartburg (1968), qui supposait un remplacement pour la France du Nord de -ATIARE par -ITIARE, plus usuel.

4. Gamillscheg hat nicht beachtet, das wir ein afz *privaise* 'Latrine' = \**privatia* haben (vgl G. Paris), das \**adprivatiare* in Nordfrankreich sehr stützt. Leo Spitzer *Zur Methodik der etymologischen Forschung*, in *Zeitschrift für rom. Philologie* 48 (1928), p. 86.

final, combiné avec palatale, différente de celle du français central (ainsi à Damprichard, où n'apparaît pas de survivance de \*PRIVATIUS, -IA, Grammont présente *èpràvèzi* comme le résultat régulier de \*APPRIVIARE<sup>1</sup>). En dehors de nos régions, en revanche, là où \*PRIVATIUS, -IA n'était plus représenté, dès l'ancien français, que par *privaise* « latrines », la divergence sémantique a été de pair avec la différenciation phonétique due au déplacement de l'accent tonique : *apprivoiser* « rendre « privé » (un animal) » face à *privaise* « chambre privée »<sup>2</sup>.

5.3.6. En résumé, d'après notre hypothèse, et compte tenu des variations sémantiques, le jeu des suffixes peut se figurer dans le tableau que voici, où radicaux et suffixes ont été artificiellement francisés :

-ATU		<i>privé, -e</i>
-ATIU	}	<i>privais, -e</i>
		× -ARD <i>privard, -e ; -ier</i>
	× -ATICU	<i>privage ; -ier</i>
-ACEU		<i>privasse (?) ; -ier</i>
-ELLU		<i>riveau</i> <sup>3</sup>

1. Ni les *Tableaux phonétiques* ni la thèse de Colette Dondaine ne donnent d'exemples de *a* contrefinal en contact avec *y* anticipé. Le suffixe -ATIONE devient régulièrement -èzō/-èjō dans nos régions : Ajoie *ovèjō* « pondaison », Montbéliard *avèzō* « inondation », etc.

2. Nous laissons à la compétence de notre ami Georges Merk le soin de décider si une forme comme le passé simple *aprivesa* (*Vie de Mgr Saint Martin de Tours*, XIII<sup>e</sup> siècle, cité par Tobler-Lommatzsch) ou des rimes comme *rapesier/aprivesier* (*Roman de la Rose*, éd. Lecoy, vers 9707-8) ne seraient pas des indices favorables à l'existence d'une variante *apprivoiser* qui aurait généralisé le vocalisme des formes fortes, et à la possibilité d'un couple *privais, -e* (-ois, -e ?)/*apprivoiser* (-aisier ?) comparable au couple *pantais* (-ois)/*pantoisier* (-aisier), même s'il s'agit ici d'une dérivation régressive de l'adjectif à partir du verbe et là, apparemment, d'une dérivation suffixale du verbe à partir de l'adjectif. Cf. *REW* 6760 : Afz *privaise* scheint nur einmal im Reime mit *apprivoise* belegt zu sein, ist aber in dem norm. Text nichts beweisend.

3. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier également ici, comme il aurait été convenable, le verbe *avèzi, évèji*, etc., répandu dans la plupart des districts du Jura bernois en concurrence avec les représentants d'*apprivoiser* et avec un sens analogue : « habituer, dresser, apprivoiser ». Issu d'un \*ADVITIARE « habituer », *FEW* I, 42 b, ce verbe, attesté également dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Valais, pourrait parler en faveur de l'étymologie proposée par Gamillscheg pour *apprivoiser*, par un croisement entre \*APPRIVATARE et \*VITIARE. Ce qui nous intéresse ici c'est le parallélisme de ses développements sémantiques avec ceux de la famille de *privé, privage*, etc., par exemple, à Charmoille : *l'éturà s'èvéj swè* « l'écureuil s'apprivoise facilement » ; *s a ī māl évèji* « c'est un mal élevé » ; *t é bē trop évèji* « tu es bien trop familier, tu prends trop

*Quelques compléments et rectifications de dernière heure :*

4.6. A rapprocher de ce proverbe du XIV<sup>e</sup> siècle : *De sauvage pucelle privée putain*, Morawski n° 554.

5.1.1. La forme *prevee* se rencontre au début du XIV<sup>e</sup> siècle à Arbois, à la limite méridionale du domaine comtois : *hec cloaca : prevee*, in *Vocabulaire latin-français* p. p. Ulysse Robert, *Bibliothèque de l'École des Chartes* 34 (1873), p. 35.

5.1.2. Les dérivés de \*CRIBLUM posent des problèmes spécifiques liés à l'évolution du groupe -BL- intervocalique, et l'on ne saurait parler de parallélisme entre PRIVĀTUM et \*CRĪBLĪTTUM. Il n'est pas impossible, d'autre part, que l'accent aigu du *prévai* de Contejean ne soit qu'une simple coquille.

5.1.4. Plutôt qu'à l'influence (d'ailleurs non exclue) de PROBĀTU, les formes de type *provā* sont dues à la labialisation de I au contact de V. Cf. les formes en *arow-*, *aruv-* de *arriver* dans les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg (*Tableaux phonétiques*, col. 45 et 355 et *ib.* Supplément 20 et 38 *gencive* et *siffler*), ainsi que la forme valaisane *abrova* du verbe *abriva* « apprivoiser », *GPSR* 1, 80 b.

5.2.3. Autres noms de fruits en -ELLU: *rousseau* « variété de poire » Rolland *Flore* 5, 40 et les Bois (Franches-Montagnes) *byë duré* « calville blanche » (afr. et mfr. *blandurel*, -eau) *GPSR* 2, 413 b.

5.2.5. On relève à Epauvillers une formation suffixale analogue dans *byëëj* « sorte de pomme », in *GPSR* 2, 413 b qui donne ce mot comme équivalent de *blancharde*.

Mulhouse.

Michel THOM.

de privautés ». A la lumière des emplois horticoles ou arboricoles des mots issus de PRIVAT(I)US et de DOMESTICUS on est tenté de voir dans Vaud *avèzè*, s. f. pl. « raisins qui viennent sur la vigne non cultivée », etc., *GPSR* 2, 152 et 5, 38 a (sous *dāvèzè*) Vaud, Valais *avwèzō*, s. m. (suffixe -UMEN ?) « vigne sauvage poussant en treilles sur les arbres » *ib.* 2, 166 a, Vaud *dāvèzè*, s. f. « vigne sauvage » *ib.* 5, 38 a, Neuchâtel *avèzè*, s. m. « plante grasse, comestible et cultivée, que nous n'avons pas réussi à identifier », *ib.* 2, 152 b, et peut-être ancien provençal *vaisa*, s. f. « vigne sauvage » *FEW* 21, 162 b, des métaphores zoomorphiques du même type, dont le processus (ainsi d'ailleurs que le mode de dérivation sur le plan formel) resterait à préciser puisque, paradoxalement, il s'agit ici surtout de végétaux sauvages.